Déclaration de conflits d'intérêts pour administrateurs et gestionnaires



(Déclaration produite en conformité avec l'article 324 du Code civil du Québec)

Bureau grands événements

Section à faire remplir par chacun des membres du conseil d'administration et de la direction de l'organisme demandeur (reproduire au besoin).	
Nom de l'organisme :	
Déclaration d'absence de conflit d'intérêts (cochez la case si l'énoncé est applicable) Je,	
gestionnaire de l'entreprise qui dépose un pr l'autre des entreprises suivantes (OBL, OBNL de l'un ou l'autre des contrats à intervenir ou qui sont susceptibles de me placer dans une	ez la case si l'énoncé est applicable), déclare, à titre d'administrateur ou de rojet au BGÉ, détenir des intérêts dans l'une ou coopérative, etc.) ou concernant la conclusion conclus avec l'entreprise qui dépose un projet, e situation où mes intérêts personnels ou ceux de travec mes obligations d'administrateur ou de
Nom de l'entreprise ou du contrat	Coordonnées de l'entité contractante avec l'organisme demandeur
Nom de l'entreprise ou du contrat	
Nom de l'entreprise ou du contrat	
Nom de l'entreprise ou du contrat	
À cet effet, le BGÉ se réserve le droit d'exig transactions ont été faites dans la conformité d En ce sens, je m'abstiendrai d'exercer une	avec l'organisme demandeur der que l'organisme fasse la preuve que lesdites des prix courants. e influence sur les décisions prises ou de tirer
À cet effet, le BGÉ se réserve le droit d'exig transactions ont été faites dans la conformité d En ce sens, je m'abstiendrai d'exercer une	avec l'organisme demandeur der que l'organisme fasse la preuve que lesdites des prix courants. e influence sur les décisions prises ou de tirer
À cet effet, le BGÉ se réserve le droit d'exig transactions ont été faites dans la conformité de la cense par la conformité d'exercer une avantage de mes fonctions pour favoriser mes	avec l'organisme demandeur er que l'organisme fasse la preuve que lesdites

veuillez prendre connaissance du texte au verso.

1. Définition générale

Un conflit d'intérêts résulte d'une situation dans laquelle les intérêts personnels et/ou professionnels d'une personne pourraient avoir une influence réelle, potentielle ou apparente sur son jugement ou ses actions.

2. Exemples de conflits d'intérêts

Vous avez un conflit d'intérêts si un intérêt personnel entre, peut entrer ou peut être perçu comme pouvant entrer en conflit avec les intérêts de l'organisme, notamment, un conflit à l'égard de vos obligations en tant que personne nommée au sein de l'organisme, du conseil ou de la direction. Un conflit d'intérêts peut être lié à des questions personnelles comme :

Un poste de direction ou un autre emploi¹;

- ✓ Un intérêt pécuniaire ou autre dans une entreprise ou une profession;
- ✓ La propriété d'actions;
- ✓ Des intérêts bénéficiaires dans une fiducie;
- ✓ Des liens ou des rapports professionnels avec d'autres organismes;
- ✓ Des liens personnels avec d'autres groupes ou organismes ou des liens de parenté.

3. Raison de la déclaration

Chaque personne œuvrant au sein du conseil d'administration, du comité exécutif ou de la direction de l'entreprise qui dépose une demande d'appui doit divulguer toute obligation, tout engagement, toute relation ou tout intérêt qui pourrait constituer un conflit d'intérêts, ou qui pourrait être perçu comme tel, dans le cadre de ses opérations pour lesquelles il obtient une aide financière de la part du BGÉ.

Une fausse déclaration ou un refus de remplir la présente déclaration pourrait mener au rejet de la demande d'aide financière auprès du BGÉ.

Les énoncés suivants sont présentés à titre d'exemple seulement et ne sont pas exhaustifs.